



GUIDE DE L'UTILISATEUR



MODE D'EMPLOI ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Description des formules PCS Mastercard

	PCS INFINITY À 19,90 € LA CARTE. Valable 3 ans.	RÉSEAUX D'ACCEPTATIONS
FORMULE CLASSIC À l'activation de votre carte.	Jusqu'à 250 € de rechargement max. par période de 30 jours. + 100 € de retrait sur toute la durée de validité de la carte en France.	Utilisation limitée dans les commerces alimentaires, bars/restaurants, opérateurs de téléphonie mobile/Internet, et sites de petites annonces en France uniquement. *
FORMULE MEDIUM Identification avec 1 pièce d'identité.	Par coupon recharge : 750 €/jour dans la limite de 1000€ /mois et de 3 000 € / an. 1500 € de dépenses max. /mois. + 300 € de retrait/an	Valable sur tout le réseau Mastercard en France et à l'étranger.
FORMULE PREMIUM Identification complète: 1 pièce d'identité + votre adresse postale confirmée. **	10 000 € plafond max. Rechargements illimités *** + 500 € de retrait / jour dans la limite de 1000 € / mois	
	RIB/IBAN inclus.	

* Voir la liste non exhaustive sur notre site. ** Voir la liste de justificatifs acceptés à la page 7

*** Par coupon recharge : 750 € / jour dans la limite de 1000€ /mois, par carte bancaire : 250 € / jour, par virement : 5 000 € / jour

Sommaire :

A - Mode d'emploi

Étapes à suivre pour l'activation de votre Carte Prépayée PCS Mastercard Infinity	p4
Liste des mots-clés pour la gestion par SMS de votre carte	p5
Que puis je faire avec la PCS Mastercard Infinity ?	p6
Comment utiliser la PCS Mastercard Infinity ?	p6
Quels sont les avantages de la PCS Mastercard Infinity ?	p6
Profitez maintenant des avantages de l'option 'PREMIUM' !	p7

B - Informations Précontractuelles

Bon à savoir	p8
--------------	----

C - Conditions Générales de Vente de la carte prépayée PCS Mastercard Infinity

Définitions et interprétations	p9
1. À propos de nous	p10
2. Gestion de la carte prépayée	p10
3. Le contrat qui nous lie	p10
4. Votre Carte et votre Compte chez nous	p11
5. KYC/Obligation de connaître son client (« Know Your Customer »)	p11
6. Frais et charges	p12
7. Comment utiliser Votre Carte prépayée	p12
8. Restrictions potentielles	p13
9. Expiration de Votre Carte & Remboursement de Vos Fonds	p13
10. Annulation de votre Carte	p14
11. Litiges et réclamations liés au paiement	p14
12. Cartes perdues et volées	p15
13. Modifications des conditions générales	p15
14. Délai de rétractation et Droits d'annulation du Contrat	p15
15. Système de garantie des dépôts	p15
16. Protéger votre argent	p16
17. Tableau des frais	p17
18. Plafonds de chargement, de rechargement et d'utilisation	p19

A - Mode d'emploi

La Carte Prépayée PCS Mastercard Infinity, votre Mastercard avec plus de liberté !

La PCS Mastercard Infinity est une carte de paiement prépayée et rechargeable que vous pouvez acquérir immédiatement pour vos achats ou partager de l'argent avec vos proches :

SANS COMPTE BANCAIRE

SANS ENGAGEMENT

Afin d'utiliser votre Carte, veuillez suivre les étapes suivantes :

1 Signez au dos de la Carte.

2 Pour activer gratuitement (hors coût d'envoi du SMS non surtaxé) votre Carte et obtenir votre code PIN, envoyez par SMS <PIN> suivi d'un espace et des <8 derniers chiffres> de votre Carte prépayée au numéro suivant : 07 50 09 00 00 ou de l'étranger +33 7 50 09 00 00 (Exemple: **PIN 12345678**). Dès l'activation de votre carte PCS Mastercard Infinity, vous pouvez la recharger une fois avec un maximum de 250 €.

Pour **continuer à utiliser** votre carte PCS Infinity* après ce premier rechargement etpouvoir **retirer de l'argent** dans les distributeurs automatiques en France*, enregistrez-vous:

- Sur Internet : créer votre compte en vous connectant sur www.pcsmastercard.com rubrique « Mon Compte »

- Par téléphone : en appelant notre **Service Clients en France au 0 811 880 200** (0,05€ / mn + coût éventuel d'une communication nationale) du Lundi au Vendredi de 9h à 19h et le Samedi de 10h à 17h ou **depuis l'étranger/Dom-Tom au +331 83 77 17 77** (Coût d'une communication vers la France).

** Pour des retraits DAB internationaux passez en PREMIUM.*

ATTENTION : Sachez que le numéro de téléphone avec lequel vous avez activé la Carte sera dès lors associé à votre PCS Mastercard Infinity. L'utilisation des SMS pour la gestion de votre Carte ne sera possible que depuis ce numéro de téléphone.

Votre numéro de téléphone associé à votre Carte peut être modifié sur le lien « Mon Compte » de notre site Internet www.pcsmastercard.com après vous être identifié et avoir mis à jour vos informations.

Votre PCS Mastercard Infinity sera activée dès que vous aurez reçu votre Code PIN par SMS. Celui-ci vous sera nécessaire pour toutes les opérations d'achat et/ou de retrait.

Il appartient au Titulaire de la Carte de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité de sa Carte et de son code PIN, il doit le tenir absolument secret et ne pas le communiquer à qui que ce soit. Il ne doit pas notamment l'inscrire sur la Carte, ni sur tout

autre document, il doit veiller à le composer à l'abri des regards indiscrets.

Nota : Certains sites marchands sur internet vérifient, lors du paiement au moyen de cartes de paiement, la corrélation entre les informations relatives à la livraison des biens et services et celles enregistrées lors de l'émission de la carte.

Il est ainsi recommandé de tenir à jour les informations vous concernant sur notre site internet : www.pcsmastercard.com rubrique Mon Compte ou en appelant notre Service Clients en France au 0 811 880 200 (0,05€ / mn + coût éventuel d'une communication nationale) ou depuis l'étranger/Dom-Tom au +33 1 83 77 17 77 (coût d'une communication vers la France).

3 Rechargez votre Carte :

Une fois activée, la Carte PCS Mastercard Infinity est chargée ou rechargée selon les modalités suivantes :

- **Par coupon-recharge** : Disponible auprès des détaillants PCS, la validation se fait soit sur le site www.pcsmastercard.com dans la rubrique «Mon Compte», soit par téléphone en appelant le Service Clients en France au 0 811 880 200 (0,05€ / mn + coût éventuel d'une communication nationale) ou depuis l'étranger/Dom-Tom au +33 1 83 77 17 77 (coût d'une communication vers la France), soit par l'envoi d'un SMS (non surtaxé) au 07 50 09 00 00 ou de l'étranger +33 7 50 09 00 00 au format suivant : <RECH> suivi d'un espace et du <Numéro de la Recharge> suivi d'un espace et des <4 derniers chiffres> du numéro de votre Carte PCS (Exemple: RECH A7218JH12 1234).
- **Directement chez un détaillant PCS** en présentant la PCS Mastercard Infinity et en payant le montant à recharger auprès d'un distributeur PCS proposant ce service ;
- **Par virement bancaire** : Pour obtenir le RIB/IBAN du compte à créditer allez sur l'espace «Mon Compte». Cette option n'est valable que pour les clients ayant choisi l'option PREMIUM (clients ayant déjà fourni une pièce d'identité et un justificatif de domicile).
- **Par Carte Bancaire** sur le site www.pcsmastercard.com rubrique «Mon Compte» en suivant les instructions indiquées sur le site après avoir préalablement enregistré sa Carte Bancaire auprès du Service Clients. Cette option n'est valable que pour les clients ayant choisi l'option PREMIUM (clients ayant déjà fourni une pièce d'identité et un justificatif de domicile).
- **Par partage de fonds entre Cartes PCS Mastercard** via l'application mobile ou par SMS, pour les clients PREMIUM uniquement.

Liste des mots-clés pour la gestion par SMS de votre Carte prépayée PCS Mastercard Infinity à envoyer au 07 50 09 00 00 ou de l'étranger +33 7 50 09 00 00 :

- **Obtenir votre code PIN et activer votre Carte** : envoyez <PIN> suivi d'un espace et des <8 derniers chiffres> de votre Carte prépayée. Exemple: PIN 12345678
- **Charger la Carte avec un coupon-recharge** : Envoyez <RECH> suivi d'un espace et du <Numéro de la Recharge> suivi d'un espace et des <4 derniers chiffres> du numéro de votre Carte PCS. Exemple: RECH A7218JH12 1234
- **Partage de fonds vers une autre Carte PCS Mastercard Infinity en utilisant le**

numéro de la Carte qui reçoit les fonds : Envoyez <PART> suivi d'un espace et des <4 derniers chiffres> du numéro de votre Carte PCS suivi d'un espace et des <16 chiffres de la Carte réceptrice> suivi d'un espace et du <Montant en euro> que vous souhaitez partager. Exemple: **PART 1234 5304460123456789 10**

- **Partage de fonds vers une autre Carte PCS Mastercard Infinity en utilisant le numéro de téléphone associé de la Carte qui reçoit les fonds** : Envoyez <ENVOI> suivi d'un espace et des <4 derniers chiffres> du numéro de votre Carte suivi d'un espace et du <Numéro de téléphone portable du bénéficiaire> [au format 00 puis l'indicatif du pays (33 pour la France) puis le numéro de téléphone sans le 0] suivi d'un espace et du <Montant> que vous souhaitez partager. Exemple: **ENVOI 1234 0033612345678 20**
- **Consulter le solde de la Carte PCS Mastercard Infinity** : Si vous souhaitez connaître le solde courant disponible sur votre Carte PCS envoyez <SOLDE> suivi d'un espace et des <4 derniers chiffres> du numéro de votre Carte. Exemple: **SOLDE 1234**
- **Verrouiller votre Carte PCS Mastercard Infinity** : Envoyez <VERR> suivi d'un espace et des <4 derniers chiffres> du numéro de votre Carte. Exemple: **VERR 1234**
- **Déverrouiller votre Carte PCS Mastercard Infinity** : Envoyez <DEVER> suivi d'un espace et des <4 derniers chiffres> du numéro de votre Carte. Exemple: **DEVER 1234**
- **Obtenir de l'aide** : Envoyez <AIDE>.

Que puis-je faire avec la Carte Prépayée PCS Mastercard Infinity ?

- **PAYER EN TOUTE LIBERTE** tous mes achats chez les commerçants, magasins, supermarchés, sites Internet et toutes autres dépenses du quotidien dans le réseau Mastercard.
- **RETIRER DE L'ARGENT EN TOUTE LIBERTE** dans tous les distributeurs du monde affiliés au réseau Mastercard.
- **PARTAGER EN ENVOYANT DE L'ARGENT EN TOUTE LIBERTE** à mes proches, sur une autre carte PCS Mastercard Infinity, où qu'ils soient dans le monde (PREMIUM).

Comment utiliser la PCS Mastercard Infinity ?


- 1 Vous achetez votre carte de paiement PCS Mastercard Infinity chez un de nos distributeurs agréés.
- 2 Vous achetez votre recharge PCS Mastercard infinity (de 20€ à 250€) et vous rechargez votre carte.
- 3 Votre carte PCS Mastercard Infinity est utilisable dès maintenant chez plus de 34 millions de commerçants et distributeurs de billets affiliés au réseau Mastercard !


Quels sont les avantages de la PCS Mastercard Infinity ?


Pour bénéficier de tous les avantages de ma PCS Mastercard Infinity c'est facile, rapide, sans engagement, sans compte bancaire

La carte de paiement prépayée PCS Mastercard Infinity est émise par Prepaid Financial Services Limited en vertu d'une licence de Mastercard International Incorporated. Prepaid Financial Services Limited est agréé par la Financial Conduct Authority (FRN 900036) dans le cadre de la Réglementation de la Monnaie Electronique, 2011 visant l'émission de monnaie électronique et la fourniture de services de paiement. Siège social: 5th Floor, Langham House, 302-308 Regent Street, London, W1B 3AT. Numéro d'entreprise: 06337638. PCS® Prepaid Cash Services est une marque de CreaCard SA. © CreaCard SA 2019 - Tous droits réservés.


 Je peux acquérir ou recharger ma carte de paiement PCS Mastercard Infinity dans les points de vente partenaires en France

 Je peux l'utiliser partout dans le monde pour régler mes achats (en magasin ou sur Internet) ou retirer de l'argent dans les distributeurs sur le réseau Mastercard®

 Je peux offrir une PCS Mastercard Infinity à ma famille ou à mes proches et partager avec eux instantanément de l'argent de carte à carte en toute liberté partout dans le monde par SMS.

 Je peux suivre toutes mes dépenses en temps réel sur Internet depuis mon compte sécurisé sur le site www.pcsmastercard.com.


 Si je perds ma PCS Mastercard Infinity ou si elle est volée, je fais opposition et je récupère mon argent sans frais.

 Pour toute question j'appelle le Service Clients en France au 0 811 880 200 (0,05€ / mn + coût éventuel d'une communication nationale) ou depuis l'étranger/Dom-Tom au +33 1 83 77 17 77 (coût d'une communication vers la France). Toutes les équipes de PCS sont à ma disposition pour me guider dans l'utilisation de ma Carte Prépayée PCS Mastercard.

1: Retrait d'argent possible en France à partir de la création du compte sur Internet ou en contactant le service clients. Retrait possible à l'étranger à partir de la création d'un compte PREMIUM.

Profitez maintenant des avantages de l'option 'PREMIUM'

Avec le service 'PREMIUM', allez encore plus loin avec votre carte PCS !

 **Grâce à l'option Premium sur votre carte PCS Mastercard Infinity :**

Vous pourrez recharger votre carte à volonté (dans la limite d'un solde créditeur maximum de 10000€) au lieu d'être limité à un total de rechargement de 2 500€ cumulés.

Vous pourrez également recharger votre carte PCS avec votre carte de crédit ou de débit habituelle ainsi que par virement depuis votre compte bancaire.

 **Devenir membre 'PREMIUM', c'est simple :**

Munissez-vous d'un justificatif d'identité et connectez-vous à votre espace client sécurisé via le bouton **« MON COMPTE »** :

- Cliquez ensuite sur **« Devenir Premium »**,
- Téléchargez **votre pièce d'identité en cours de validité** : carte d'identité française **OU** européenne (recto et verso) **OU** titre de séjour délivré en France (recto et verso) **OU** passeport tous pays **OU** permis de conduire Français.
- Votre pièce d'identité est validée en quelques secondes et **un code de vérification** est envoyé par courrier à votre adresse postale sous **2 à 3 jours ouvrés**.
- A réception de ce code, connectez-vous à votre espace client et cliquez sur « Devenir Premium » puis **saisissez le code reçu** dans le champ **« Vérification du code reçu par la poste »** et validez.

Félicitations, vous êtes désormais en statut PREMIUM !

Combien coûte l'option 'PREMIUM' ?

L'adhésion au service 'PREMIUM' est **GRATUIT**.

B - Informations Précontractuelles

Bon à savoir :

- La société CreaCard est une Société Anonyme au capital de 343 840 euros, située au TSA 51760 - 75771 PARIS CEDEX 16, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 520 833 302. L'autorité de contrôle est l'Autorité de Contrôle Prudentiel (DAAR 402785 - 75049 Paris Cedex 01).
- Les Cartes de paiement prépayées rechargeables PCS Mastercard sont émises par Prepaid Financial Services Limited qui est réglementée et autorisée par le Financial Conduct Authority sous le numéro 554603. Prepaid Financial Services Limited est autorisée à exercer ses activités librement en France par l'Autorité de Contrôle Prudentiel. L'autorisation peut être consultée sur internet à l'adresse suivante :
<http://www.acpr.banque-france.fr>
- Le paiement s'effectue au moment de l'achat de Cartes et de recharges en monnaie électronique, par espèces, par virement bancaire ou par Carte bancaire.
- Le contrat prend effet dès l'achat d'une carte PCS Mastercard Infinity.
- Vous bénéficiez d'un délai de rétraction de 14 jours à compter de l'achat de la Carte (Vente à distance ou démarchage uniquement).
- Vos relations contractuelles et précontractuelles sont régies par le droit français.
- CreaCard s'engage à utiliser la langue française pendant toute la durée de la relation contractuelle.
- Les modalités de traitement des réclamations relatives à l'utilisation et aux services de la carte PCS sont décrites à l'article 11 des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation « Contestations ».
- Les modalités d'achat et d'utilisation des Cartes sont disponibles sur le site www.pcsmastercard.com

C - Conditions Générales de Vente de la carte prépayée PCS Mastercard® Infinity

INFORMATIONS IMPORTANTES: Veuillez lire attentivement le présent Contrat avant d'activer votre Compte. Les termes du présent Contrat et les commissions s'appliqueront à l'ensemble

La carte de paiement prépayée PCS Mastercard Infinity est émise par Prepaid Financial Services Limited en vertu d'une licence de Mastercard International Incorporated. Prepaid Financial Services Limited est agréé par la Financial Conduct Authority (FRN 900036) dans le cadre de la Réglementation de la Monnaie Electronique, 2011 visant l'émission de monnaie électronique et la fourniture de services de paiement. Siège social: 5th Floor, Langham House, 302-308 Regent Street, London, W1B 3AT. Numéro d'entreprise: 06337638. PCS® Prepaid Cash Services est une marque de CreaCard SA. © CreaCard SA 2019 - Tous droits réservés.

Définitions et Interprétation :

Par « **Carte** », on entend un compte de monnaie électronique émis par nos soins pour vous, y compris la Carte prépayée liée à votre compte.

Par « **Date d'expiration** », on entend la date à laquelle votre carte cessera de fonctionner.

Par « **Clôture du compte** », on entend les frais de remboursement tels que détaillés dans le Barème des frais et limites.

Par « **Jour ouvrable** », on entend les jours du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures, sauf jours fériés légaux en France.

Par « **Barème des frais et limites** », on entend le barème contenu dans le présent document.

Par « **Frais** », on entend l'ensemble des frais payables par le Client, tels qu'ils sont stipulés dans le Barème des frais et limites.

Par « **KYC** », on entend l'obligation de connaître son client (« Know Your Customer ») et de collecter des informations le concernant, conformément à la législation anti-blanchiment.

Par « **KYB** », on entend l'obligation de connaître la société (« Know Your Business ») et de collecter des informations la concernant, conformément à la législation anti-blanchiment.

Par « **Carte SDD** », on entend une Carte prépayée avec diligence requise standard/les Cartes prépayées émises instantanément.

Par « **Délai de prescription** », on entend, la période de 6 ans suivant la résiliation du présent Contrat.

Par « **Monnaie électronique** », on entend une valeur monétaire stockée sous forme électronique (y compris magnétique), représentant une créance sur l'émetteur, qui est émise contre la remise de fonds aux fins d'opérations de paiement et acceptée par une personne autre que l'émetteur de monnaie électronique.

Par « **Commerçant** », on entend un détaillant ou toute autre personne acceptant la monnaie électronique.

Par « **Services de paiement** », on entend tous les services de paiement et de monnaie électronique, ainsi que tous les services connexes à disposition du Client et/ou du/des Titulaire(s) de carte(s) supplémentaires le cas échéant par le biais du Compte et/ou de la Carte.

Par « **Recharge** », on entend le versement de fonds sur Votre Compte.

Par « **Identifiant et Mot de passe** », on entend les données de connexion choisies par le Client pour accéder à ses Services de paiement en ligne.

Par « **Carte virtuelle** », on entend une carte prépayée de paiement électronique non physique, dont l'usage est limité aux achats en ligne ou aux commandes par téléphone ou e-mail.

Par « **nous** », « **notre** » ou « **nos** », on entend Prepaid Financial Services Limited, c'est-à-dire l'émetteur de monnaie électronique.

Par « **vous** », « **votre** » ou « **vos** », on entend le Client et/ou toute personne ayant reçu une Carte du Client à titre de Titulaire de carte supplémentaire, le cas échéant conformément aux Conditions générales.

« **Titulaire(s) de carte supplémentaire(s)** », vous pouvez, le cas échéant, demander 1 Carte prépayée supplémentaire.

« **Programmes ou Associations** », comme stipulé sur votre carte.

« **Réseau limité** » ou « **Réseau d'acceptation SDD** ». On entend la liste des enseignes où la carte PCS est acceptée pour les porteurs non identifiés (formule Standard ou Classic). Celle-ci comprend au 01/01/2017 les commerces alimentaires (Hypermarchés & Supermarchés) et les sites de petites annonces uniquement en France. Voir la liste sur notre site.

1. À propos de nous :

Prepaid Financial Services est un des principaux membres du programme sous licence avec Mastercard. Mastercard est une marque déposée de Mastercard International Incorporated.

2. Gestion de la carte prépayée :

Vous pouvez consulter votre historique de transactions en ligne avec votre numéro de carte en vous rendant sur www.pcsmastercard.com ou en nous téléphonant en France au 0 811 880 200 (0,05€ / mn + coût éventuel d'une communication nationale) ou depuis l'étranger/Dom-Tom au +33 1 83 77 17 77 (coût d'une communication vers la France) pour déclarer la perte ou le vol de votre Carte. Vous pouvez également nous adresser un e-mail à contact@creacard.net

3. Le contrat qui nous lie :

- 3.1. L'émetteur de votre Carte PCS Mastercard Infinity est Prepaid Financial Services Limited. PFS fournit également les Services de paiement et c'est une société enregistrée en Angleterre et aux Pays de Galles. Le numéro d'enregistrement de PFS est le 6337638. PFS est autorisé et réglementé en tant qu'émetteur de monnaie électronique par le Financial Conduct Authority. Siège social : 45th Floor, Langham House, 302-308 Regent Street, London, W1B 3AT.
- 3.2. Des détails concernant notre licence d'autorisation par l'Autorité des Services Financiers sont disponibles sur le registre public à l'adresse <http://www.fsa.gov.uk/>
- 3.3. **PCS Mastercard Infinity** utilise le Programme au nom de Prepaid Financial Services Limited.
- 3.4. Votre carte prépayée reste à tout moment la propriété de Prepaid Financial Services Limited.

4. Votre Carte et votre Compte chez nous :

Vous pouvez recharger votre carte prépayée sous réserve des limites prévues par le Barème des frais & limites. Nous nous réservons le Droit de modifier ces limites et de refuser toute recharge à tout moment. Des Frais de recharge peuvent s'appliquer.

- 4.1. Les présentes conditions générales régissent la relation qui nous lie dans le cadre de la mise à disposition des Services de paiement de Prepaid Financial Services. Le présent Contrat contient également des avis et informations importantes susceptibles d'affecter vos droits et votre capacité à récupérer votre argent. En activant votre compte, vous êtes supposé avoir accepté et compris les conditions générales énoncées dans le présent contrat et consentez à les respecter par l'utilisation de votre carte et/ou en

La carte de paiement prépayée PCS Mastercard Infinity est émise par Prepaid Financial Services Limited en vertu d'une licence de Mastercard International Incorporated. Prepaid Financial Services Limited est agréé par la Financial Conduct Authority (FRN 900036) dans le cadre de la Réglementation de la Monnaie Electronique, 2011 visant l'émission de monnaie électronique et la fourniture de services de paiement. Siège social: 5th Floor, Langham House, 302-308 Regent Street, London, W1B 3AT. Numéro d'entreprise: 06337638. PCS® Prepaid Cash Services est une marque de CreaCard SA. © CreaCard SA 2019 - Tous droits réservés.

indiquant votre consentement.

- 4.2. Votre carte n'est pas une carte de crédit et elle n'est pas émise par une banque. Vous ne percevrez aucun intérêt sur le solde de votre carte.
- 4.3. Les Services de paiement désignent des services de paiement prépayés et non un produit bancaire ou de crédit, vous devez donc faire en sorte de disposer d'un Solde disponible suffisant pour financer chacun de vos achats, ainsi que chaque paiement ou retrait en espèces effectué par le biais des Services de paiement.
- 4.4. Lorsque vous recevrez votre carte, vous devrez l'activer et récupérer votre PIN en envoyant un SMS d'activation contenant « PIN », un espace, puis les 8 derniers chiffres de votre carte au 07 50 09 00 00 avant de l'utiliser. La carte sera normalement prête à être utilisée immédiatement. Si vous n'activez pas votre carte, les transactions que vous essaieriez d'effectuer pourront vous être refusées.
- 4.5. Le cas échéant, vous les Entreprises qui nous avez demandé d'émettre des Cartes prépayées et un PIN pour vos employés, vous acceptez d'autoriser chacun d'entre eux à opérer des transactions en votre nom. En tant que titulaire du compte vous êtes responsable de l'utilisation des cartes et de tous les frais applicables que vos employés peuvent engager. L'utilisation de Votre Carte prépayée par vos Employés vaut confirmation que vous leur avez transmis les conditions générales et qu'ils les ont préalablement acceptées. Vous acceptez qu'il vous incombe de fournir une copie des présentes conditions générales à tous les titulaires de cartes.
- 4.6. Les Cartes prépayées de Prepaid Financial Services ne peuvent être partagées avec des tiers.

5. **KYC/Obligation de connaître son client (« Know Your Customer ») :**

- 5.1. Pour acheter une Carte, vous devez être âgé d'au moins 18 ans. Nous pouvons exiger une preuve de votre identité et/ou de votre adresse actuelle. Vous êtes tenus de nous aider à nous conformer aux exigences réglementaires auxquelles est soumise notre activité en vertu de l'obligation de « connaître son client » et de la législation anti-blanchiment. Nos exigences réglementaires nous imposent de conserver les informations et documents que vous nous avez fournis, ce que vous acceptez.
- 5.2. Nous ne vérifions pas votre solvabilité. Il arrive cependant qu'elle soit mentionnée dans votre dossier de crédit. Elle apparaîtra alors en tant que recherche non liée au crédit.
- 5.3. L'achat ou l'utilisation de la carte vaut consentement de votre part en cas de vérifications telles que décrites dans le présent contrat.
- 5.4. Le cas échéant, vous pouvez faire une demande de cartes dont les limites sont plus élevées dites « full KYC ». Des informations supplémentaires concernant les limites de recharge et les avantages de ces cartes sont disponibles sur le site internet de la société. Pour pouvoir prétendre à ces limites, vous devez satisfaire à la clause 5.1.
- 5.5. La carte SDD (Formule Standard ou Classic) est soumise à des limites de recharge inférieures et est disponible pour toutes les personnes âgées d'au moins 18 ans. Vous pouvez augmenter les limites de votre carte (des frais peuvent vous être facturés)

en nous fournissant vos documents « KYC ». Les titulaires de carte sont susceptibles d'essayer un refus si les documents ne peuvent être vérifiés.

- 5.6. La devise de votre carte prépayée est la devise locale dans laquelle votre Carte est libellée : l'euro €.
- 5.7. Le cas échéant, vous pouvez demander des Cartes supplémentaires liées à votre carte ou compte principal. Vous nous autorisez à émettre des cartes et des PIN aux titulaires de cartes supplémentaires et autorisez chaque titulaire de carte supplémentaire à effectuer des transactions en votre nom. Vous restez responsable de l'ensemble des frais et transactions, de l'utilisation ou du mauvais usage de toute carte ou carte supplémentaire demandée par vos soins.
- 5.8. Vous consentez à ce que le présent contrat s'applique à toutes les cartes supplémentaires, ainsi qu'à tous les titulaires de carte supplémentaires. Vous acceptez de communiquer ce contrat à tous les titulaires de carte supplémentaires avant qu'ils ne commencent à l'utiliser.
- 5.9. Entreprises - Pour solliciter notre Carte prépayée, vous devez être une Société anonyme ou une Société à responsabilité limitée ou une Société en nom collectif. Nous exigerons une preuve « KYB » de votre identité et de l'adresse de votre entreprise. Nous pouvons vous demander de fournir des pièces justificatives et/ou vérifier toutes les informations que vous nous soumettez auprès des organismes de crédit et de lutte contre la fraude ou autres organisations. Il vous sera également demandé de satisfaire aux exigences « KYC », telles que stipulées dans la section 5.1. Nous pouvons consulter les dossiers de crédit pour vérifier l'identité de vos propriétaires, administrateurs, associés ou employés. Les agences peuvent conserver ces informations, ainsi que les recherches effectuées.

6. Frais et charges :

- 6.1. Tous les frais applicables à votre carte prépayée sont repris dans le tableau des frais ci-dessous. Si à un moment ou un autre nous modifions ces frais, vous en serez averti 2 mois à l'avance. Si vous ne vous manifestez pas pendant cette période, nous considérerons que vous acceptez ces modifications et souhaitez continuer à utiliser votre carte.

7. Comment utiliser Votre Carte prépayée :

- 7.1. Une carte peut uniquement être utilisée par la personne pour laquelle la carte a été émise.

8. Restrictions potentielles :

- 8.1. Une Carte n'est liée à aucun compte bancaire et ne constitue ni une carte de débit, ni une carte de crédit.
- 8.2. Vous pouvez utiliser les Services de paiement à hauteur du montant du Solde disponible pour des Transactions en faveur des Commerçants du système pertinent. Si le solde disponible est insuffisant pour réaliser une transaction, certains commerçants ne vous autoriseront pas à combiner l'usage d'une carte ou d'un compte à d'autres

méthodes de paiement.

- 8.3. Certaines transactions comme le paiement dans les stations services peuvent être limitées par le gestionnaire du programme de carte.
- 8.4. Certains commerçants (hôtels, stations-services, etc.) peuvent demander une pré-autorisation ou une provision en plus de la valeur totale de la transaction avant le traitement de la facture finale. Le montant de cette pré-autorisation est prélevée sur votre Compte et sera re-créditée dans un délai de 10 jours maximum.
- 8.5. Votre capacité à utiliser les Services de paiement ou à y accéder peut être occasionnellement interrompue, notamment pour effectuer la maintenance de notre Programme. En cas de problème, veuillez contacter notre Service client par le biais de notre site internet.
- 8.6. Nous pouvons refuser d'autoriser l'utilisation des Services de paiement qui pourrait violer nos conditions générales de vente ou si nous avons des motifs raisonnables de soupçonner que vous ou un tiers avez commis ou envisagent de commettre une fraude ou toute autre utilisation illégale ou non autorisée des Services de paiement.

9. Expiration de Votre Carte & Remboursement de Vos Fonds :

- 9.1. Votre carte possède une date d'expiration imprimée sur la carte. Vous ne pourrez plus faire usage des fonds sur votre compte passée la date d'expiration de la Carte la plus récente délivrée pour le Compte (« Date d'expiration »).
- 9.2. Les Services de paiement et le présent Contrat prennent fin à la Date d'expiration sauf demande ou obtention préalable d'une Carte de remplacement conformément à la clause 10.3 ou sauf consentement de notre part à continuer à vous fournir des Services de paiement après la Date d'expiration.
- 9.3. Vous ne pouvez plus utiliser votre/vos Carte(s) après la Date d'expiration.
- 9.4. Si une Carte expire avant que votre Solde disponible ne soit épuisé, vous pouvez contacter le Service client pour demander une Carte de remplacement, à condition de le faire 14 jours avant la Date d'expiration et moyennant le paiement de frais.
- 9.5. En dépit de la Date d'expiration, vous pouvez vous faire rembourser vos Fonds en nous contactant avant la fin du Délai de prescription de 6 ans. Une fois le Délai de prescription passé, vos Fonds ne pourront plus vous être remboursés.
- 9.6. À condition que votre demande de remboursement nous parvienne moins de 12 mois après la Date d'expiration, la demande n'engagera pas de Frais de remboursement tardif. Si votre demande de remboursement intervient plus de 12 mois après la Date d'expiration et avant la rupture du contrat, des Frais de clôture vous seront facturés.
- 9.7. Le cas échéant, les Cartes des titulaires supplémentaires expireront également à la Date d'expiration indiquée sur la Carte principale du Client.
- 9.8. Nous avons le droit absolu de déduire, transférer ou allouer des sommes sur le(s) Compte(s) ou Cartes en règlement de tout ou d'une partie des dettes et frais dus qui ne nous ont pas été payés ou réglés en temps voulu.

10. Annulation de votre Carte :

- 10.1.** Si en tant que client vous souhaitez à un moment ou un autre annuler les Services de paiement, vous devez en faire la demande en ligne en nous informant de votre souhait d'annuler votre carte et de demander un remboursement de vos fonds inutilisés par e-mail, comme indiqué section 2 ci-dessus. Vous êtes tenu d'utiliser l'adresse e-mail que vous nous avez communiquée lors de l'ouverture de votre Compte. Notre Service client mettra alors fin à toute utilisation ultérieure des Services de paiement.
- 10.2.** Des documents d'identité « KYC » comme énoncés dans la clause 5.1 peuvent vous être réclamés afin de nous permettre de clôturer votre compte et de vous rembourser les fonds non utilisés.
- 10.3.** Après réception de toutes les informations nécessaires de votre part (y compris « KYC ») et traitement des transactions et frais applicables, nous rembourserons au Client le solde disponible déduction faite des frais qui nous sont dus, pour autant que :
- I.** vous n'avez pas agi frauduleusement, commis une négligence grave ou éveillé un soupçon raisonnable de fraude ou de négligence grave ;
 - II.** nous ne soyons pas obligés de retenir votre Solde disponible en raison d'une loi ou d'un règlement ou à la demande de la police, d'un tribunal ou de toute autorité de régulation.
- 10.4.** Après l'annulation des Services de paiement, il vous incombera de détruire votre/vos Carte(s).
- 10.5.** Si vous achetez les Services de paiement par correspondance, par internet, par télécopie, numériquement ou par e-mail, vous avez 14 jours à compter de la date d'achat pour exercer votre « droit de rétraction ». Nous annulerons et rembourserons l'ensemble des fonds en vertu de la clause 10.3.

11. Litiges et réclamations liés au paiement :

- 11.1.** Si après remboursement de votre solde disponible, il s'avère que des transactions sont effectuées, des frais sont engagés en utilisant la/les carte(s) ou si nous recevons l'annulation d'une transaction préalable au remboursement, nous vous informerons du montant que vous serez tenu de nous payer sur demande à titre de dette.
- 11.2.** Nous tentons de faciliter le contact avec le service client qui réceptionne les dossiers, les examine et répond aux réclamations. Si l'un de nos services ne vous satisfait pas, veuillez nous adresser un courrier électronique à info@prepaidfinancialservices.com
- 11.3.** Nous prenons les réclamations très au sérieux et apprécions l'occasion qu'elles nous offrent de revoir notre méthode de travail et de nous aider à répondre aux attentes de nos clients. Notre objectif premier est de trouver une solution répondant à toutes les réclamations que vous pourriez émettre aussi vite et efficacement que possible et par conséquent de prendre les mesures documentées ci-dessous.
- 11.4.** Vous serez tout d'abord en contact avec notre Service client, qui devrait répondre par écrit à votre réclamation dans les cinq jours ouvrables. À ce stade, nous mettrons tout en œuvre pour trouver une solution.

- 11.5.** Vous vous engagez à nous fournir tous les reçus et informations que nous vous demandons et qui sont pertinents pour votre demande.
- 11.6.** Si notre service client n'est pas en mesure d'apporter une solution, nous vous dirigerons vers notre Responsable de traitement des réclamations qui vous répondra dans les 14 jours ouvrables. Vous pouvez lui adresser un e-mail à : complaints@prepaidfinancialservices.com
- 11.7.** Si après avoir soumis à notre service des réclamations toutes les informations souhaitées y compris les accusés de réception et copies de toutes les communications envoyées et reçues, votre réclamation n'a toujours pas été résolue de façon satisfaisante, vous pouvez la transmettre au Financial Ombudsman Service ; complaint.info@financial-ombudsman.org.uk The Financial Ombudsman Service, South Quay Plaza, 183 Marsh Wall, London E14 9SR.

12. Cartes perdues et volées :

Si votre carte est perdue ou volée, vous devez nous en informer immédiatement. Nous bloquerons votre carte ; vous pouvez également le faire vous-même en appelant notre serveur vocal. Des frais de remplacement peuvent vous être imputés. Si vous retrouvez votre carte, celle-ci ne sera pas réactivée. Veuillez la détruire et attendre votre carte prépayée de remplacement.

13. Modifications des conditions générales :

Nous sommes susceptibles de mettre à jour ou de modifier les présentes conditions générales (y compris notre Barème de frais et limites). Vous serez informé de toute modification par le biais du site Web, par e-mail ou téléphone mobile au moins 2 mois à l'avance. En continuant à utiliser les Services de paiement après expiration des 2 mois de préavis, vous acceptez d'être lié aux conditions générales telles que mises à jour et modifiées. Si vous ne souhaitez pas être lié par celles-ci, veuillez cesser d'utiliser les Services de paiement immédiatement, conformément à notre politique d'annulation.

14. Délai de rétractation et Droits d'annulation du Contrat :

Si vous achetez les Services de paiement par correspondance, par internet, par télécopie, numériquement ou par e-mail, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date à laquelle nous vous avons délivré une carte prépayée. Vous pouvez renoncer à notre service sans pénalités. Vous pouvez annuler dans les 14 jours en nous informant par écrit de votre souhait de renoncer ou d'annuler le contrat qui nous lie. Après la période de rétractation, vous pouvez annuler le contrat qui nous lie conformément à la clause 11.

15. Système de garantie des dépôts :

Les Services de paiement, la carte et le compte sont des produits de paiement et non des produits de dépôt, de crédit ou bancaires, et à ce titre ils ne sont pas couverts par le Mécanisme d'indemnisation en matière de services financiers.

16. Protéger votre argent :

Vos fonds sont protégés par la Loi Dans le cas peu probable de l'insolvabilité de Prepaid Financial Services Limited.

17. Tableau des frais :

Les informations reprises dans ce tableau des frais synthétisent les caractéristiques de la Carte prépayée PCS Mastercard Infinity afin d'expliquer les frais applicables. Les frais ne sont en aucun cas destinés à remplacer une des conditions générales énoncées ci-dessus.

Achat de la Carte	
Prix de la Carte	19,90 €
Activation de la Carte	GRATUIT
SMS de demande de code PIN à l'activation de la carte	GRATUIT
Enregistrement et contrôle des pièces justificatives pour le passage en formule PREMIUM	GRATUIT
Frais de clôture du compte	GRATUIT
Remplacement de Carte (perdue / volée / muette)	15 €
Chargement de la carte	
Chargement de Carte chez un détaillant PCS par coupon-recharge ou directement sur la carte	7% de 20 à 199€ chargés 5% de 200 à 250€ chargés
Chargement de Carte par carte bancaire depuis l'espace "Mon Compte"	4% de 20 à 250€ chargés
Chargement de Carte par virement bancaire	2% jusqu'à 5000 € chargés
Emission d'un virement sortant SEPA de votre IBAN vers un autre compte en Europe	0,90€ / virement
Réception de salaires ou prestations sociales par virement bancaire	GRATUIT
Virement des fonds sur une nouvelle carte en cas de perte ou de vol	GRATUIT

La carte de paiement prépayée PCS Mastercard Infinity est émise par Prepaid Financial Services Limited en vertu d'une licence de Mastercard International Incorporated. Prepaid Financial Services Limited est agréé par la Financial Conduct Authority (FRN 900036) dans le cadre de la Réglementation de la Monnaie Electronique, 2011 visant l'émission de monnaie électronique et la fourniture de services de paiement. Siège social: 5th Floor, Langham House, 302-308 Regent Street, London, W1B 3AT. Numéro d'entreprise: 06337638. PCS® Prepaid Cash Services est une marque de CreaCard SA. © CreaCard SA 2019 - Tous droits réservés.

Partage de Carte à Carte par SMS / Application mobile	GRATUIT (hors coûts de SMS éventuel)
Frais d'activation du coupon-recharge depuis l'espace «Mon Compte» ou via l'application mobile	GRATUIT
Frais d'activation du coupon-recharge par SMS ou téléphone	0,20 €
Limitations d'utilisation	
Paiement sans contact en France	30 € maximum par transaction
Paiement sans contact autres pays	Se référer aux limitations locales
Chargement minimum et maximum par coupons recharges ou par carte bancaire	De 20 à 250€
Chargement maximum par virement bancaire	Jusqu'à 5 000€
Nombre total maximum de recharges toutes les 24 heures	3
Solde maximum par Carte	250 € en formule CLASSIC 3 000 € en formule MEDIUM 10 000€ en formule PREMIUM
Cumul des rechargements	<ul style="list-style-type: none"> › En formule CLASSIC: par coupon recharge : 250 € / période de 30 jours. › En formule MEDIUM: par coupon recharge : 750 € / jour dans la limite de 1000€ / mois et dans la limite de 3 000 € / an. › En formule PREMIUM : - Par coupon recharge : 750 € / jour dans la limite de 1000€ / mois . - Par carte bancaire : 250 € / jour - Par virement : 5 000 € / jour
Dépense maximum (à hauteur du solde disponible)	250 € en formule CLASSIC /période 30 jours (voir réseau d'acceptation SDD) 1 500 € / mois en formule MEDIUM 5 000€ / jour en formule PREMIUM

Limite de paiement par transaction	250 € en formule CLASSIC 1500 € en formule MEDIUM 3000 € en formule PREMIUM
Retrait maximum en distributeur automatique de billets	+100 € de retrait sur la durée de validité de la carte en France en formule CLASSIC 300€ France / étranger en formule MEDIUM 500€ / jour en formule PREMIUM la limite de 1000 € / mois
Montant maximum par virement sortant	5000 €
Réseau d'acceptation Formule CLASSIC	Réseau limité d'enseignes en France uniquement comprenant les commerces alimentaires (Hypermarchés, Supermarchés, boulangeries), bars/ restaurants, opérateurs de téléphonie mobile/ Internet et sites de petites annonces

Retraits et Paiements par carte

Retrait DAB en Europe (dont la France)	1€
Retrait DAB hors Europe	3 €
Surcharge suite au choix du change de devises par le DAB	1%
Frais liés aux achats effectués en France et à l'étranger en magasin	GRATUIT
Frais liés aux achats effectués en France et à l'étranger sur internet	GRATUIT
Frais liés aux transactions effectués dans une devise autre que celle de votre carte (majoration de change de devises)	3%
Frais de refus de Transaction	0,20 €

Frais de gestion

Frais de gestion mensuels (comprenant notamment l'accès au PCS Club)	1,50 €
Frais de gestion et d'expédition d'un remboursement par chèque ou par virement	10 €
Frais de remboursement tardif (si la demande de remboursement intervient plus de 12 mois après la Date d'expiration de la carte)	20 €
Frais de SMS	
SMS de demande de code PIN	Gratuit à l'activation, 0,20€ les fois suivantes
Autres frais SMS	0,20 €
Service clients	
Appel au Service Clients/ Dom- Tom 0 811 880 200	0,05€ / min + coût éventuel d'une communication nationale
Appel au Service Clients depuis l'étranger +33 183 77 17 77	coût d'une communication vers la France
Appel au Service opposition +33 (0)1 80 96 16 08	Prix d'un appel local
Coût du service SMS 07 50 09 00 00	Non surtaxé

18. Plafonds de chargement, de rechargement et d'utilisation :

Nous appliquons nos propres plafonds à votre Compte et à vos Cartes selon le type de carte, de niveau de vérification de l'identité, de la méthode de chargement employée, ainsi que selon certains critères internes de gestion du risque; dans certains cas, nous risquons de ne pas créditer immédiatement les chargements sur votre compte, mais uniquement après une période raisonnable afin d'éviter l'utilisation abusive de votre compte ou la fraude de la part de tiers.

Afin de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la législation française a évolué au 1er janvier 2017.

Le décret n° 2016-1523 paru au Journal Officiel du 10 novembre 2016 fixe désormais des règles précises pour les détenteurs de cartes de paiement prépayées. Pour plus d'informations allez sur notre site.

Gérer votre carte **en temps réel**
avec l'application **MY PCS MOBILE.**



www.pcsmastercard.com

 **CREACARD**

TSA 51760 - 75771 PARIS CEDEX 16

La carte de paiement prépayée PCS Mastercard Infinity est émise par Prepaid Financial Services Limited en vertu d'une licence de Mastercard International Incorporated. Prepaid Financial Services Limited est agréé par la Financial Conduct Authority (FRN 900036) dans le cadre de la Réglementation de la Monnaie Electronique, 2011 visant l'émission de monnaie électronique et la fourniture de services de paiement. Siège social: 5th Floor, Langham House, 302-308 Regent Street, London, W1B 3AT. Numéro d'entreprise: 06337638. PCS® Prepaid Cash Services est une marque de CreaCard SA. © CreaCard SA 2019 - Tous droits réservés.